

ANNEE ACADEMIQUE 2021-2022

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR (BTS) - JOUR

Conditions d'admission	Niveau de Sortie	Diplômes Préparés
BAC, BT ou diplômes équivalents	BAC + 2	Cycle Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Spécialités : <ul style="list-style-type: none"> • Gestion Commerciale • Finance Comptabilité et Gestion des Entreprises • Ressources Humaines et Communication • Informatique Développeur d'Application • Réseaux Informatiques et Télécommunications • Assistanat de Direction • Logistique

POUR VOUS INSCRIRE AUX TESTS D'ENTREE VOUS DEVREZ FOURNIR :

- La photocopie de votre pièce d'identité
- Les photocopies légalisées des diplômes obtenus et/ou attestations de réussite (BAC ; BT ou Diplôme équivalent).
- La photocopie des derniers bulletins de notes
- Régler les frais de dossiers : **10 000 FCFA**

POUR VOUS INSCRIRE DEFINITIVEMENT VOUS DEVREZ FOURNIR :

- Frais d'inscription ou de réinscription : **40 000 F CFA**
- 2 photos d'identité de même tirage
- 2 extraits d'acte de naissance originaux et de même tirage
- Régler intégralement le premier versement et les frais d'inscription ou de réinscription
 - **Ce règlement prend en compte les frais d'uniforme** (uniquement pour les premières années ; 1 tissu gris, 1 tissu bleu), **1 Polo INSTEC, les frais du badge INSTEC, de l'assurance et les frais de markers et de papier rame.**

NB : Voir au verso pour les frais de scolarité et les modalités de paiement



FRAIS DE SCOLARITE POUR LES NON ORIENTES							
NIVEAU	MODALITES DE PAIEMENT						TOTAL
	1er Versement	31-oct	05-déc	05-janv	05-févr	05-mars	
BTS 1	233 000	85 000	29 000	85 000	85 000	58 000	575 000
BTS 2	237 000	87 000	29 000	87 000	87 000	63 000	590 000

FRAIS DE SCOLARITE POUR LES ORIENTES							
NIVEAU	MODALITES DE PAIEMENT						TOTAL
	1er Versement	31-oct	05-déc	05-janv	05-févr	05-mars	
BTS 1	113 000	40 000	15 000	40 000	40 000	27 000	275 000
BTS 2	117 000	42 000	14 000	42 000	42 000	33 000	290 000

NB :

- **Toute scolarité entamée est due entièrement**
- **Aucun remboursement n'est possible**
- **Pour les règlements par chèque, il est prévu une pénalité de 10.000 FCFA en sus des frais d'impayés, en cas d'absence ou insuffisance de provision**